

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



DIRECTION GENERALE

DIRECTION CONTRÔLE ET SECURITE DES VOLS

N° 57 /26/ANAC/DG/DCSV/DivOPS

Lomé, le 09 SEPT 2026

LETTRE CIRCULAIRE

Objet : Propositions d'amendements des Annexes 1, 2, 6 (parties 1, 2, 3 et 4), 7, 8 à la Convention de Chicago portant sur les certificats et les documents numériques, les inspections sur l'aire de trafic, les membres d'équipage technique, le plan d'intervention d'urgence de l'exploitant

Mesdames, Messieurs,

La commission de la navigation aérienne de l'OACI a examiné lors de la quatrième séance de sa 232^e session, tenue le 21 mai 2026, les propositions d'amendement élaborées par les dixième, onzième et douzième réunion du Groupe d'Experts des opérations aériennes des Annexes 1, 2, 6 (parties 1, 2, 3 et 4), 7, 8. Les États membres, dont le Togo, sont invités à formuler leurs observations sur lesdites propositions d'amendement.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous transmettre pour observations, les propositions d'amendements des Annexes 1, 2, 6 (parties 1, 2, 3 et 4), 7, 8 à la Convention de Chicago disponibles sur <https://www.anac-togo.tg/lois-reglements/projets-de-reglement-consultation/>. Vos observations doivent être transmises à l'ANAC dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 octobre 2026.

Vous trouverez ci-joint le modèle de formulaire pour transmettre vos remarques et observations.

Veuillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'assurance de mes considérations distinguées.



Le Directeur Général,

Général de Brigade Aérienne MAMAH Agnidoufey

PJ :

- Modèle de formulaire pour formuler vos remarques et observations

Destinataires :

- ASKY
- AEROSERVICES
- NQE
- ET-MRO
- ASECNA